AR Prefecture
047-214701955-20260709-DEL1182026-DE
Reçu le 22/07/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 JUILLET 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 29

OBJET :
Création d'emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité

N° 118/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juillet deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Michel FRANCOISE, Jean-Luc GUERY, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés :
Charlie BARRERE a donné pouvoir à Hugues DAVID
Josiane DARRAC a donné pouvoir à Charline SANSAN
Yannick DULOUARD a donné pouvoir à Nicolas LACOMBE
Daniel ESSERTEL a donné pouvoir à Jean-Jacques SERVOLLE
Aurore FONTANEL a donné pouvoir à Marie-Ange PRADO
Najet EL KHAÏRI a donné pouvoir à Edith BUSQUET
Patrick GOLFIER a donné pouvoir à Frédéric SANCHEZ
Françoise MEDECIN a donné pouvoir à Serge ARNAUNE
Mélanie SERRES-SOLANO a donné pouvoir à Manuel VICENTE
Frédéric TAROZZI a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juillet 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260709-DEL1182026-DE
Reçu le 22/07/2026

RAPPORTEUR : Edith BUSQUET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Par délibération n°097/2026 en date du 09 juin 2026, le Conseil Municipal a validé la création des emplois non permanents pour le second semestre 2026 dans certains services.

Il convient de compléter cette délibération en créant les emplois non permanents pour ce second semestre 2026 nécessaires au bon fonctionnement des services suivants :

SERVICE	GRADE	FONCTIONS	DUREE HEBDOMADAIRE
Scolaire périscolaire	1 Adjoint technique 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 3 Adjoints d'animation	Agent de restauration et d'entretien Animateur Animateur Animateur Animateur Animateur Animateur	Temps non complet 30h Temps complet Temps non complet 28h30 Temps non complet 27h30 Temps non complet 11h Temps non complet 10h30 Temps non complet 5h15
Administratif	1 Adjoint administratif principal 1ère classe	Secrétaire du Maire et des élus	Temps non complet 17h30

Ces emplois relèvent de la catégorie C.
La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
Considérant l'exposé qui précède ;
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE PROCEDER** à la création d'emplois non permanents, en vue du recrutement direct d'agents contractuels occasionnel de droit public de catégorie C pour le second semestre 2026 nécessaires au bon fonctionnement des services suivants :

AR Prefecture

047-214701955-20260709-DEL1182026-DE
Reçu le 22/07/2026

SERVICE	GRADE	FONCTIONS	DUREE HEBDOMADAIRE
Scolaire Périscolaire	1 Adjoint technique 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 3 Adjoints d'animation	Agent de restauration et d'entretien Animateur Animateur Animateur Animateur Animateur	Temps non complet 30h Temps complet Temps non complet 28h30 Temps non complet 27h30 Temps non complet 11h Temps non complet 10h30 Temps non complet 5h15
Administratif	1 Adjoint administratif principal 1ère classe	Secrétaire du Maire et des élus	Temps non complet 17h30

Ces emplois relèvent de la catégorie C.
La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **DE PRECISER QUE** les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

MAIRIE DE NERAC 47600

Le Maire,

La Secrétaire de séance,